
Procès-Verbal du conseil municipal du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 juin 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrick JACQUOT, Sandrine KEDZIORA, Catherine DEJEUX, Sébastien CHANEL, Pierre BELSOT Jérôme FAIVRE, Laetitia PRINCE, Valérie BOISSON, Michel VENEL,

EXCUSE(E)(S) : Sylviane LELIEVRE a donné procuration à Catherine DEJEUX, Isabelle SCARABOTTO, Adélaïde JACQUOT, Didier MEGARD,

ABSENTÉ(S) : Serge VILLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Vente de bois (pénalités pour annulation BOISSARD SARL)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le maintien de la facture des pénalités de retard.

2 – Eoliennes Mont-sous-Vaudrey

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un parc éolien doit se créer dans les bois de Mont-Sous-Vaudrey. Un lien leur avait d'ailleurs été envoyé permettant de consulter plus en détail le projet. L'enquête publique est en cours jusqu'au 1^{er} juillet 2025. Le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, trouve que la commune ne semble pas impactée par ce projet, et n'est donc pas contre. Cependant il est précisé qu'un soutien moral aux communes limitrophes est apporté. Vote pour ce projet d'implantation : 7. Vote contre ce projet d'implantation : 3. Adopté.

3 – Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que certaines communes sont soumises depuis plusieurs années à l'établissement d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est sensé permettre une organisation facilitée des secours en cas de catastrophe (inondations, feux, accidents, etc...) La commune du Deschaux n'est pas sous obligation cependant, un PCS intercommunal doit être réalisé. Une enquête des moyens de la commune vient donc d'être réalisé et la synthétisation de toutes les communes du Grand Dole est prévue d'ici la fin de l'année 2025.

4 – Salle de gym école

Monsieur le maire confirme au conseil municipal la demande de Monsieur BOUTIBA pour avoir une salle pour faire un entrainement de Judo au titre du CCSVA Mont-Sous-Vaudrey. La salle de sport dédiée à

l'école lui convient, Le CCSVA se propose d'installer des tapis de sol pour cette activité à demeure dans cette salle et organisera ses séances comme ils l'entendent, à priori 2 heures le mercredi.

5 – Evacuations fossés chemin des Chintres

Le maire a été alerté depuis déjà pas mal de temps sur le manque d'évacuation des fossés chemin des chintres dans le virage vers chez Mme VUILLAUME. Après le passage d'un géomètre il s'avère que le dénivelé est juste suffisant pour prévoir une évacuation vers le chemin du Sept en longeant les propriétés de Mme VUILLAUME et Mr TOINARD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce principe et demande qu'une servitude soit établie pour ces terrains (ZB 77 et ZB 156)

6 – Evacuation des maisons vers chez Buchailot

L'évacuation des eaux de quelques maisons dont la maison Buchailot se faisant dans le pré de Monsieur FOISSOTE racheté par Monsieur MARTIN. Cette évacuation a fini par disparaître et commence à poser problème. Il faut réfléchir à comment faire.

7 – Travaux à venir

Le Maire informe le Conseil Municipal, que certaines écoles ferment en raison de la canicule. L'école du Deschaux n'a pas fait cette demande.

Les tables commandées sont en cours d'installation. L'une à l'école les autres à l'étang.

Le syndicat des eaux va reprendre un certain nombre de branchement le long de la RD 475 à l'automne.

Le réseau d'eaux pluviales sera repris à la charge du Grand Dole en 2026 près de la boulangerie notamment.

La route de Chaussin est inscrite dans les itinéraires doux du Grand Dole. Elle devrait donc être traitée par ces derniers sans annonce de date.

8 – Serge VILLET

Le maire donne lecture de la lettre de Serge VILLET lui annonçant son incarcération.

Les membres du conseil municipal pensaient qu'il s'agissait de sa démission mais comme il n'en est rien, ils la souhaite tout de même. Le maire se charge de faire le courrier réclamant sa démission.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 00.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)

